

# Confinement – Lège Cap-Ferret instaure un couvre-feu

Lège- Cap Ferret, Lundi 23 mars 2020

## COVID 19 : RENFORCEMENT DES MESURES DE CONFINEMENT ET OUVERTURE D'UNE LIGNE DEDIEE A LA SOLIDARITE AVEC LES PLUS VULNERABLES

Dans un souci de sécurité publique et sanitaire, la municipalité de Lège-Cap Ferret a pris ce lundi deux mesures complémentaires afin de limiter la diffusion du COVID 19 et de renforcer le respect des mesures de confinement : **fermeture des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et couvre-feu de 22h à 5h du matin**. En parallèle, la municipalité ouvre une ligne téléphonique dédiée au soutien de proximité avec les personnes vulnérables, afin d'organiser au mieux la solidarité de proximité entre habitants. Ces mesures s'ajoutent à celles en vigueur.

## SECURITE : RENFORCER LE RESPECT DES MESURES DE CONFINEMENT

A compter du lundi 23 mars, l'ensemble des pistes cyclables de la commune sera fermé jusqu'à nouvel ordre. Un couvre-feu est instauré de 22h à 5h du matin, interdisant à toute personne de se déplacer hors de son domicile. Cette disposition concerne l'ensemble de la population, à l'exception de motifs impérieux et justifiés liés à la santé, au soutien aux personnes vulnérables ou aux déplacements professionnels ne pouvant être réalisés de jour. Elle ne s'applique pas aux personnels travaillant dans la sécurité, la santé, la collecte des déchets et la propreté et à ceux qui sont impliqués dans une mission de service public essentielle ne pouvant être réalisée de jour.

Prises par arrêté municipal ce matin, ces mesures visent à renforcer le respect des mesures de confinement, à limiter la propagation du COVID 19 et à éviter de saturer les services de

santé et d'ordre public mobilisés dans cette crise sanitaire.

En complément, la Ville a activé son plan communal de sauvegarde (PCS). Cet outil interne permet d'organiser les services municipaux en cas de crise et de suivre l'ensemble des mesures prises. L'organisation interne et externe déployée par la Ville depuis le lundi 16 mars était déjà conforme aux prescriptions du plan communal de sauvegarde. Le déclenchement du PCS a permis de régulariser administrativement le fonctionnement municipal et d'en informer Mme la Préfète de Région.

**SOLIDARITE :**

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DEDIEE POUR LES COURSES DES PLUS VULNERABLES**

Suite à l'appel lancé par la commune la semaine dernière, de nombreux volontaires se sont fait connaître auprès du CCAS. Afin d'organiser au mieux le soutien de proximité aux personnes les plus vulnérables, la Ville ouvre une ligne téléphonique dédiée. Les personnes fragiles ou isolées ayant un besoin d'aide urgente ou régulière pour des courses alimentaires ou des courses de santé sont invitées à appeler le 07 86 16 11 48, de 8h30 à 17h30, 7 jours sur 7. La ville remercie tous les habitants qui se sont portés volontaires et rappelle la permanence téléphonique du CCAS pour toute autre demande au 05 57 56 40 55, de 8h30 à 17h30, 7 jours sur 7.